

le Sauverois



PROGRAMMATION DES COURS ET DES ACTIVITÉS

Spécial camps, tennis et pickleball 2023

Ville de
Saint-Sauveur



2 Renseignements généraux et procédure d'inscription

3 Abonnement aux terrains de tennis et de pickleball

4-5 Cours de tennis

6-7 Club Ado

8-10 Camp Soleil

11-12 Divers

vss.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Légende des salles et des plateaux sportifs

Chalet Pauline-Vanier : bibliothèque, grande salle, salle d'exercice et salle de jeux
33, avenue de l'Église

Chalet de tennis
À l'arrière du Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église

Terrains de tennis et de pickleball asphaltés
Stationnement de l'église

Terrains de tennis en terre battue
À l'arrière du Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église

RAPPEL

La programmation des activités est offerte sous réserve de modification sans préavis. Consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles dans la page *Subventions et programmes*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

Réductions familiales

2^e enfant : 20 % de rabais
3^e enfant : 40 % de rabais
4^e enfant : gratuit

Personnes de 65 ans et plus

Réduction de 25 % sur le tarif courant des cours offerts dans cette programmation.

Soutien pour les activités sportives destinées aux jeunes de 17 ans et moins

Remboursement partiel du coût d'inscription à des activités sportives offertes par une municipalité, ou par un organisme affilié à une municipalité, autre que la Ville de Saint-Sauveur.

Politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse

Soutien financier offert aux athlètes participant à des compétitions ou événements sportifs à caractère régional, provincial, national ou international.

Procédure d'inscription

En ligne

Sur le site Internet de la Ville au vss.ca.

En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans les 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

Période d'abonnement

Dès le 8 mai 2023

Il est possible de s'inscrire en ligne ou au comptoir du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme indiqué à la page 2. Dès le 15 mai, en dehors des heures ouvrables du service, les abonnements pourront se faire au chalet de tennis (ouvert jusqu'à 20 h tous les jours), où les modes de paiement acceptés sont les suivants : argent comptant et chèque.

ÂGE REQUIS

La tarification est établie en fonction de l'âge du joueur au 20 mai 2023.

ABONNEMENT

L'abonnement inclut la location gratuite d'un terrain pour la pratique du tennis ou du pickleball, et ce, pour toute la durée de la saison. Prendre note que les abonnements seront à moitié prix à compter du 1^{er} août 2023.

TARIFICATION DE L'ABONNEMENT		Catégorie			
		0 à 17 ans	18 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Terrains asphaltés seulement	Résident	GRATUIT			
	Non-résident	14 \$	91 \$	67 \$	39 \$
Terrains en terre battue et terrains asphaltés	Résident	GRATUIT			
	Non-résident	30 \$	186 \$	138 \$	81 \$

AUTRES TARIFS

Les tarifs sont payables au chalet de tennis, en argent comptant uniquement.

Service	Tarif
Location de terrain (1 heure)	20 \$
Location de terrain (2 ^e heure)	15 \$
Activité spéciale (ex. : clinique de perfectionnement) – gratuit pour les abonnés	5 \$
Invité d'un abonné (tarif horaire)	5 \$

Pour tous les tarifs, les taxes sont incluses lorsqu'applicables.

Début de la saison

Le samedi 20 mai 2023

Terrains en terre battue : 3 terrains de tennis.

Terrains asphaltés : 2 terrains de tennis ou 4 terrains de pickleball.

Dès que praticables, les terrains asphaltés seront accessibles, gratuitement et sans réservation, jusqu'au 19 mai 2023 uniquement. Après cette date, les joueurs devront présenter une preuve d'abonnement. Les règlements de la saison et le fonctionnement relatif aux réservations sont disponibles dans la page *Installations récréatives*, de la section *Loisirs et culture* du site Internet de la Ville.

Certains mardis et jeudis, de 18 h 30 à 20 h, un entraîneur qualifié proposera des cliniques de perfectionnement de tennis aux adultes et aux enfants de 10 à 17 ans. Les thèmes seront disponibles sur le site Internet de la Ville.

Période d'inscription

Dès le 17 avril 2023

RÉSIDENTS SEULEMENT : 17 au 23 avril 2023

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription :
permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) : 24 avril au 4 juin 2023

À noter qu'à partir du 15 mai 2023, certains cours pourraient être annulés
si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS : La tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1^{er} mai 2023.

Activité et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 14 mai	Coût à partir du 15 mai	Remarques
Jeunes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
TENNIS Terrains de tennis asphaltés	23 mai	MAR	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30	5 à 7 ans 8 à 12 ans	51\$ / 73\$ 51\$ / 73\$	61\$ / 83\$ 61\$ / 83\$	Maximum de 5 séances, si la température le permet. Ce coût est rendu possible grâce au partenariat avec le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur.
	24 mai	MER	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30	5 à 7 ans 8 à 12 ans	51\$ / 73\$ 51\$ / 73\$	61\$ / 83\$ 61\$ / 83\$	
	Nombre de séances : 5						
Adultes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
TENNIS Terrains de tennis asphaltés	23 mai	MAR	19 h 30 à 21 h	Débutant	106\$ / 127\$*	116\$ / 137\$*	Maximum de 5 séances, si la température le permet.
	24 mai	MER	19 h 30 à 21 h	Intermédiaire	106\$ / 127\$*	116\$ / 137\$*	
Nombre de séances : 5							

*Taxes incluses



Période d'inscription

Dès le 24 avril 2023

RÉSIDENTS SEULEMENT : 24 avril au 2 mai 2023

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription :
permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) : 3 mai au 2 juillet 2023

À noter qu'à partir du 12 juin 2023, certains cours pourraient être annulés
si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS : La tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 30 septembre 2023.

Activité et lieu	Date de début et nombre de semaines	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 21 mai	Coût à partir du 22 mai	Remarques
Jeunes					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
COURS DE TENNIS 8 ANS ET PLUS¹	26 juin Nombre de semaines : 7	LUN	13 h à 14 h 30	Groupe 1	126 \$ / 151 \$	136 \$ / 161 \$	Cours de tennis récréatifs permettant d'apprendre et d'améliorer tous les rudiments de ce sport. Classement des joueurs le 9 juin afin de diviser les groupes et d'équilibrer les niveaux. Le groupe 1 est débutant et le groupe 3, le plus avancé.
		MAR	13 h à 14 h 30				
		VEN	9 h 30 à 11 h				
		LUN	14 h 30 à 16 h	Groupe 2	126 \$ / 151 \$	136 \$ / 161 \$	
		MAR	14 h 30 à 16 h				
		VEN	11 h à 12 h 30				
		LUN	16 h 30 à 18 h	Groupe 3	126 \$ / 151 \$	136 \$ / 161 \$	
		MAR	16 h 30 à 18 h				
		JEU	16 h 30 à 18 h				
CLUB DE COMPÉTITION¹ (10 à 18 ans)	26 juin Nombre de semaines : 7	LUN	10 h à 12 h	Pratiques	226 \$ / 271 \$*	236 \$ / 281 \$*	Le club de compétition permet d'apprendre, de s'améliorer et de compétitionner avec les autres municipalités. Les compétitions auront lieu à Saint-Sauveur et dans d'autres municipalités, une à deux fois par semaine. Le transport est inclus. Frais de 10 \$ additionnels pour l'achat du chandail.
		MAR	10 h à 12 h				
		JEU	14 h à 16 h				
		MER ET/OU VEN	13 h à 17 h	Matches intermunicipaux			

Une évaluation des joueurs s'effectuera le 9 juin, et ce, pour déterminer le calibre de ceux-ci. L'inscription à l'évaluation est gratuite et obligatoire. Par la suite, les joueurs retenus devront procéder au paiement des frais d'inscription.

*Taxes incluses lorsqu'applicables

¹ Les cours pour les 8 ans et plus se dérouleront sur les terrains asphaltés les mardis, jeudis et vendredis et sur les terrains de tennis en terre battue les lundis. De plus, toutes les pratiques du club de compétition se dérouleront sur les terrains en terre battue. Cette information est sujette à changement. Prendre note que les cours annulés en raison de la température ne seront pas repris.

Lors de l'inscription, vous devrez obligatoirement fournir :

- le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant ou une preuve d'assurance;
- les informations nécessaires pour valider les renseignements médicaux et généraux de l'enfant.

CLUB ADO 12-14 ANS

Le Club Ado, ce n'est ni un camp de jour ni une programmation de sorties organisées de A à Z. C'est plutôt un club qui se veut à TON image!

En groupe, et accompagné d'une équipe d'animation formidable, tu pourras prendre part aux décisions quant à la programmation des activités à venir afin de passer un été inoubliable! À noter que tu dois avoir un vélo afin de te déplacer dans le secteur.

Programmation

Du mardi au jeudi, du 27 juin au 10 août, la programmation comporte déjà quelques sorties et activités palpitantes, mais le reste du temps, c'est TOI qui créeras TON été! Les sorties inscrites au tableau auront lieu les jeudis, à l'exception de celle de la semaine 1, qui aura lieu le mardi.

	Activité
SEMAINE 1 – 27 au 29 juin	Tag E-Karting
SEMAINE 2 – 4 au 6 juillet	Journée à Tremblant - Mission Liberté et Mission Laser
SEMAINE 3 – 11 au 13 juillet	Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur
SEMAINE 4 – 18 au 20 juillet	École de voile
SEMAINE 5 – 25 au 27 juillet	Écho Aloha (planche à pagaie)
SEMAINE 6 – 1 ^{er} au 3 août	Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur
SEMAINE 7 – 8 au 10 août	Sortie finale choisie en groupe

La Ville se réserve le droit de modifier les sorties et les activités sans préavis.



CLUB ADO 12-14 ANS

Tarification hebdomadaire

Résidents : 105 \$

Non-résidents : 157,50 \$



Période d'inscription

Dès le 24 avril 2023

RÉSIDENTS SEULEMENT :

À partir du 24 avril, à 8 h 30, jusqu'au 1^{er} mai, à midi.

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription : permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) :

Dès le 3 mai.

ÂGE REQUIS

Au 30 septembre 2023, les participants devront être âgés de 12, 13 ou 14 ans.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

En fonction des places disponibles, les inscriptions seront acceptées jusqu'au jeudi précédant la semaine souhaitée, avant midi.

Lors de l'inscription, vous devrez obligatoirement fournir :

- le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant ou une preuve d'assurance;
- les informations nécessaires pour valider les renseignements médicaux et généraux de l'enfant.



CAMP SOLEIL 6-11 ANS



La dynamique équipe d'animation du Camp Soleil offrira une programmation originale ainsi qu'une foule d'activités stimulantes et variées dans un environnement sécuritaire et de qualité.

Au programme :

Thématique de l'été

Animation régulière

Jeux coopératifs, sports, arts, etc.

Activités spéciales

- Grands jeux
- Journées costumées
- Matinées jeunesse
- Ateliers - Le potager des petits semeurs
- Ateliers d'initiation au tennis
- ... et plus encore!

Durée du camp et horaire

Du 26 juin au 18 août 2023. La période d'animation se déroulera du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. À l'extérieur de ces heures, votre enfant doit être inscrit à la Halte Soleil pour pouvoir demeurer sur les lieux.

Halte Soleil

La Halte Soleil est disponible tous les jours de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Une inscription est requise et des frais sont applicables. Consultez le tableau de tarification pour les modalités.

Âge requis

Au 30 septembre 2023, les enfants devront être âgés entre 6 et 11 ans (maternelle complétée).

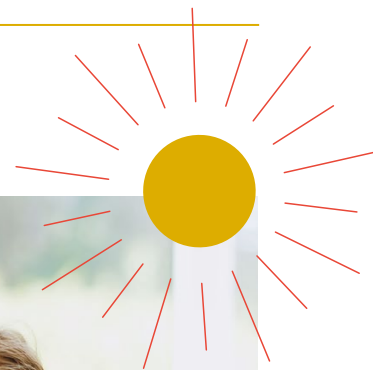


Calendrier des sorties



	SORTIE (JEUDI)	6-7 ANS	8-9 ANS	10-11 ANS
SEMAINE 1 – 26 au 30 juin	Village du Père Noël	✓		
	45 Degrés Nord		✓	✓
SEMAINE 2 – 3 au 7 juillet	Le Royaume de nulle part	✓	✓	✓
SEMAINE 3 – 10 au 14 juillet	Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur	✓	✓	✓
SEMAINE 4 – 17 au 21 juillet	Au Pays des Merveilles	✓		
	Arbraska Rawdon		✓	✓
SEMAINE 5 – 24 au 28 juillet	Aventure Pirate	✓	✓	✓
SEMAINE 6 – 31 juillet au 4 août	Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur	✓	✓	✓
SEMAINE 7 – 7 au 11 août	Plage Major	✓	✓	✓
SEMAINE 8 – 14 au 18 août	MégaMaze	✓	✓	✓

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit de modifier les sorties et activités sans préavis.



Volets thématiques

Le fonctionnement global est le même que celui du Camp Soleil (Halte Soleil, activités, code de vie, etc.). À la programmation habituelle s'ajoute une thématique ou un projet devant être réalisé à raison de huit heures par semaine. Les enfants, qui transiteront chaque semaine entre le camp régulier et le volet thématique, seront toujours entourés de la même équipe d'animateurs attribués au groupe d'âge (6-7 ans, 8-9 ans et 10-11 ans).

Programmation

SEMAINE 1	Arts plastiques
SEMAINE 2	Cuisine
SEMAINE 3	Sorcellerie
SEMAINE 4	Cirque
SEMAINE 5	Sciences et découvertes
SEMAINE 6	Créativité (musique, danse, théâtre)

Les volets thématiques ne sont pas offerts aux semaines 7 et 8.



Tarification

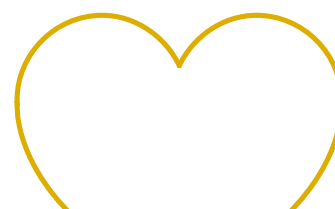
	Camp Soleil	Volets thématiques	Halte Soleil pour l'été	Halte Soleil à la semaine	Halte Soleil À la carte**	Chandail du camp***
Résident*	75 \$	85 \$	145 \$	28 \$	56 \$	10 \$
Non-résident	150 \$	170 \$	290 \$	56 \$	112 \$	10 \$

Lorsqu'il n'y a pas de spécification, la tarification est hebdomadaire.

* Les réductions familiales pour les résidents sont expliquées à la page 2. À noter que le coût du chandail du camp est en sus.

** La Halte Soleil à la carte comprend 10 périodes (7 h à 9 h ou 16 h à 18 h) sans limite de temps. La carte est utilisable par les enfants d'une même famille qui sont inscrits (ex. : si vous avez deux enfants, deux périodes seront déduites).

*** Le chandail du camp est obligatoire pour les sorties. L'achat se fait au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou auprès de l'équipe de coordination, pendant la tenue du camp.



Procédure d'inscription

Avant de procéder à votre inscription en ligne, veuillez vous assurer que votre code d'accès et votre dossier famille sont à jour. Dans le cas de situations particulières, vous devez prendre un rendez-vous avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

À noter que les places sont limitées. Les résidents sont invités à s'inscrire pendant la période d'inscription qui leur est réservée.

RÉSIDENTS SEULEMENT	À partir du 24 avril, à 8 h 30, jusqu'au 1^{er} mai, à midi
POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS)	À partir du 3 mai
INSCRIPTION EFFECTUÉE À PARTIR DU 22 MAI	Des frais de 5 \$ par semaine seront applicables pour chaque enfant, et ce, jusqu'à un maximum de 15 \$ pour l'été.
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	En fonction des places disponibles, les inscriptions seront acceptées jusqu'à 6 jours ouvrables avant la semaine souhaitée (au plus tard le jeudi). À titre d'exemple, la date butoir pour inscrire un enfant à la semaine débutant le 17 juillet sera le jeudi 6 juillet.

Procédure de paiement

En trois versements égaux, par carte de crédit, aux dates suivantes : lors de l'inscription, le 25 mai et le 15 juin.

Lors de l'inscription, vous devrez obligatoirement fournir :

- le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant ou une preuve d'assurance;
- les informations nécessaires permettant de valider les renseignements médicaux et généraux de l'enfant;
- le numéro d'assurance sociale du parent ou du tuteur qui paie les frais de garde, en vue de l'émission du relevé 24.

Politique de remboursement

Les modalités sont les suivantes :

- un remboursement peut être effectué pour des raisons médicales ou advenant un déménagement hors de la MRC des Pays-d'en-Haut, et ce, avec présentation d'une pièce justificative;
- il est possible d'intervertir des semaines de camp, et ce, au maximum 5 jours ouvrables après la date de l'inscription, sous considération des places disponibles.

Pour de plus amples renseignements sur l'annulation par le participant, nous vous invitons à consulter la politique de remboursement, disponible sur le site Internet de la Ville.

Semaine de l'action bénévole : Bénévolons à l'unisson!

16 au 22 avril 2023

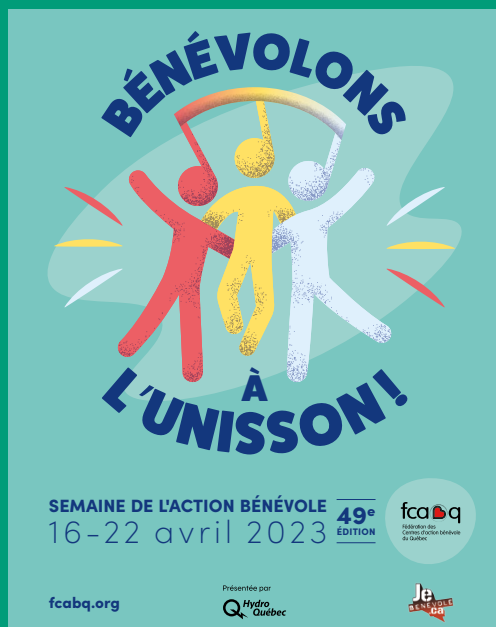
L'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes posés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent.

Bénévoler nous unit les uns aux autres dans une vision commune de partage où chaque action fait briller davantage la suivante. Sans égard au temps alloué ni à la cause dans laquelle on choisit de s'investir, l'implication bénévole a toujours un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constitue.

Le bénévolat rassemble des voix qui apportent leurs notes uniques pour ainsi former une harmonie qui résonne d'un bout à l'autre de la province.

Prendre part à l'action bénévole, c'est rejoindre un mouvement festif où il fait bon donner et recevoir, peu importe la taille et la nature de sa contribution. Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes. Nous pouvons tous contribuer à notre façon, pour ainsi bénévoler à l'unisson.

Merci aux bénévoles qui œuvrent à Saint-Sauveur!



Programme d'aspirant-animateur (14-15 ans)

DATE LIMITE
1^{er} MAI

Tu adores les enfants et le travail d'équipe? Tu désires avoir une formation sur le terrain pour travailler en animation? Alors, inscris-toi au programme d'aspirant-animateur!

Ce programme est offert gratuitement, à raison de 40 heures par semaine, pendant 2 à 3 semaines. Si ta candidature est retenue, tu pourrais même être admissible à une bourse.

Pour soumettre ta candidature, il suffit de remplir le formulaire affiché dans la page *Camp Soleil* de la section *Loisirs et culture* du site Internet de la Ville. **La date limite pour envoyer les documents est le 1^{er} mai.** La priorité sera accordée aux résidents de Saint-Sauveur.



Place aux 50 ans et mieux

Vendredi 5 mai, 8 h 30 à 12 h

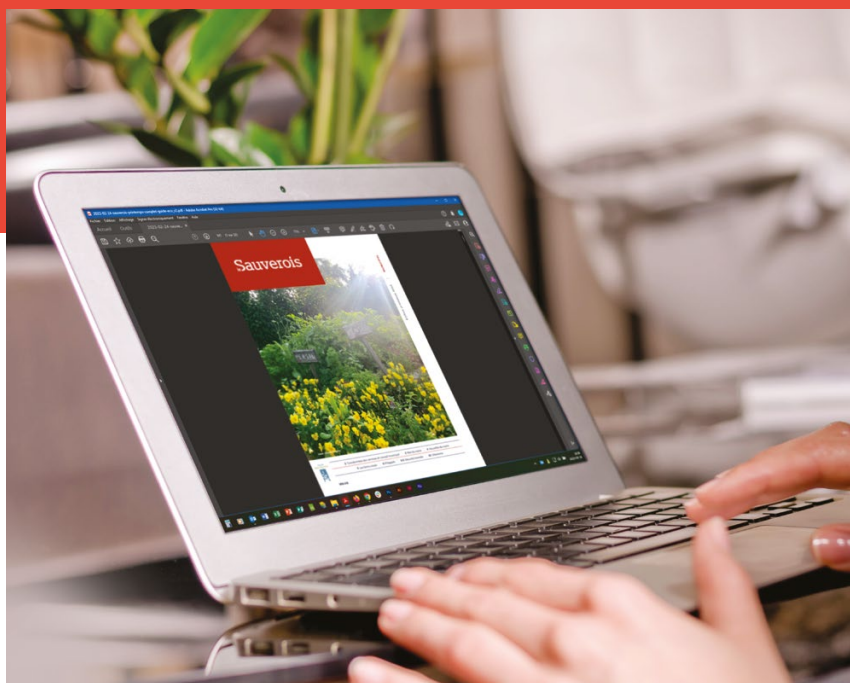
Place des citoyens
999, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle

Dès le 3 avril, inscription requise sur le site Internet de la Ville.

Résidents seulement. Les non-résidents doivent s'adresser à leur municipalité respective pour s'inscrire.

Coût : 15 \$ (taxes incluses)

Conférence de Chantal Lacroix et ateliers. Programmation détaillée à venir sur le site Internet de la Ville.



Bulletin municipal Le Sauverois : projet pilote à l'été 2023

Dans un souci environnemental, le conseil municipal réalisera un projet pilote avec l'édition Été 2023 du bulletin municipal, dont la date de sortie est prévue le 23 mai prochain. Ainsi, les exemplaires de cette édition ne seront pas postés aux citoyens comme d'habitude, mais plutôt mis en distribution libre à différents endroits de Saint-Sauveur, dont au comptoir des services aux citoyens de l'hôtel de ville, au Chalet Pauline-Vanier et à tout autre endroit à déterminer au besoin. Des exemplaires seront aussi disponibles au bureau d'accueil touristique de Saint-Sauveur. Du 29 mai au 9 juin, celui-ci sera localisé dans les locaux du Musée du ski des Laurentides, au 30, avenue Filion, et après le 10 juin, au parc Georges-Filion, à l'angle de la rue Principale et de l'avenue Filion. Quant à la version électronique de cette édition, elle sera affichée sur le site Internet de la Ville, au vss.ca, tout comme les éditions antérieures du bulletin municipal.

À la suite de ce projet pilote, le conseil municipal en étudiera les retombées et se prononcera quant à un possible virage numérique du bulletin municipal.

Outre ce projet pilote, sachez que le traitement des éditions Automne 2023 et Hiver 2023-2024 du bulletin municipal demeurera le même qu'actuellement, c'est-à-dire que des copies papier seront postées à l'ensemble des citoyens. Ces éditions pourront aussi être consultées virtuellement sur le site Internet de la Ville.

Ville de
Saint-Sauveur



vss.ca